

Règles de transition Assurance vie entière Equimax et assurance maladies graves ÉquiVivre

À compter du 12 février 2022

NOUVEAU!

L'option de prime 10 paiements avec le régime Bâtisseur de patrimoine Équimax

NOUVEAU! Les régimes et les avenants ÉquiVivre améliorés

Assurance vie entière avec participation Équimax ^{MD}	Régimes et avenants d'assurance maladies graves ÉquiVivre ^{MD}
<ul style="list-style-type: none"> • L'option de prime 10 paiements avec le régime Bâtisseur de patrimoine Équimax^{MD}. L'option de prime 10 paiements n'est pas offerte avec l'Accumulateur de capital Équimax^{MD}. • Les nouvelles options d'avenant ÉquiVivre 20 paiements seront offertes avec les régimes Équimax. • Seule la garantie de protection accrue viagère sera offerte avec le mode d'affectation des participations protection accrue. La garantie de protection accrue de 10 ans ne sera plus offerte lors de l'établissement de nouveaux contrats Bâtisseur de patrimoine Équimax et Accumulateur de capital Équimax. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les options 20 paiements seront offertes avec la couverture jusqu'à l'âge de 75 ans ou la couverture à vie. • La plateforme de surveillance Cloud DX* qui permet de surveiller le bien-être d'une requérante ou un requérant du traitement au rétablissement. • Nouvelle affection couverte : lésion cérébrale acquise. • Aucune limite d'âge pour effectuer une demande de réclamation pour la perte d'autonomie. • La prestation ÉquiVivre prévoit maintenant le paiement du plus élevé des montants suivants : la garantie ÉquiVivre ou la garantie de remboursement des primes (ne comprend pas la garantie de remboursement des primes au décès). • Adoption des définitions de référence des maladies graves couvertes de l'ACCAP de 2018. • Couvrent maintenant huit garanties de dépistage précoce. • Le droit de modification est maintenant offert avec les options uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans et uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans. • Nouvelle limite minimale de couverture de 10 000 \$. • Augmentation de la limite maximale au titre de la couverture pour enfants jusqu'à 500 000 \$. • Les limites temporaires liées à la COVID-19 quant à l'âge et au montant sont maintenant permanentes. • Nouveaux taux de prime pour les options renouvelable de 10 ans, uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans et uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans. • La prestation en cas de décès accidentel n'est plus offerte sous forme d'avenant au titre des régimes ÉquiVivre.

* L'abonnement à la plateforme Cloud DX est payé pendant six mois pour les requérants admissibles. L'abonnement à Cloud DX n'est pas une garantie contractuelle et pourra être retiré ou modifié à tout moment à la discrétion exclusive de l'Assurance vie Équitable. La plateforme est offerte par la société Cloud Diagnostics Canada ULC, un tiers qui n'est pas affilié à l'Assurance vie Équitable.

Le système Proposition*directe*^{MD} sera mis hors service pendant quelques heures tôt dans la matinée du 12 février 2022 pour des raisons de maintenance et, lorsqu'il sera de nouveau disponible, il tiendra compte des nouvelles caractéristiques des produits et des nouveaux taux.

Afin que la transition s'effectue harmonieusement, veuillez passer en revue les règles et les renseignements suivants.

TRAITEMENT DES PROPOSITIONS

Toutes les propositions d'assurance (version papier, par l'entremise du TéléverseurRapide ou de la Proposition*directe*^{MD}) pour les produits Bâtitseur de patrimoine Équimax, Accumulateur de capital Équimax et ÉquiVivre signées et reçues à notre siège social à Waterloo, seront traitées de la façon suivante :

Les propositions reçues...	Que se passera-t-il?
Avant le 12 février 2022	<ul style="list-style-type: none"> Les propositions d'assurance Équimax seront acceptées pour la garantie de protection accrue de 10 ans avec le mode d'affectation des participations protection accrue. Les anciens taux, les anciennes caractéristiques et dispositions de contrat s'appliqueront aux régimes et aux avenants ÉquiVivre renouvelable de 10 ans jusqu'à l'âge de 75 ans, uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans et uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans. <p>Le système n'acceptera aucune proposition pour les produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> la nouvelle option de prime 10 paiements avec les régimes Bâtitseur de patrimoine Équimax; ou les nouveaux régimes ou avenants ÉquiVivre, y compris les nouvelles options 20 paiements.
À compter du 12 février 2022	<ul style="list-style-type: none"> Le système acceptera les propositions pour la nouvelle option de prime 10 paiements avec les régimes Bâtitseur de patrimoine Équimax. Le système acceptera les propositions pour les nouveaux régimes et avenants ÉquiVivre 20 paiements. Les nouveaux taux, les nouvelles caractéristiques et dispositions de contrat s'appliqueront à tous les régimes et avenants ÉquiVivre. <p>Le système n'acceptera aucune proposition pour les produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> la garantie de protection accrue de 10 ans avec le mode d'affectation des participations protection accrue; la prestation en cas de décès accidentel sous forme d'avenant au titre des régimes ÉquiVivre.

Renseignements importants concernant l'utilisation du formulaire Proposition d'assurance vie et d'assurance maladies graves (n° 350FR) :

- À compter du 12 février 2022, la nouvelle version (2022/02/12) du formulaire n° 350FR sera offerte sur le site RéseauÉquitable^{MC}(Assurance individuelle>Formulaires et documents), et pourra être commandée par l'entremise de notre Service des fournitures à l'aide du [Formulaire de commande de documents \(assurance vie et assurance maladie complémentaire\) \(n° 1390FR\)](#).
- Afin de mettre en œuvre la nouvelle option de prime 10 paiements avec les régimes Bâtitseur de patrimoine Équimax ou les nouveaux régimes et avenants ÉquiVivre, il sera nécessaire d'utiliser la nouvelle version (2022/02/12) du formulaire Proposition d'assurance vie ou d'assurance maladies graves (n° 350FR). Cette nouvelle version permettra de choisir les nouvelles caractéristiques.

- Nous n'accepterons pas la version (2021/04/02) du formulaire n° 350FR où figure une note écrite à la main indiquant la nouvelle option de prime 10 paiements ou les nouveaux régimes ou avenants ÉquiVivre.
- **Après le 31 mars 2022, nous n'accepterons plus la version 2021/04/02 ni aucune version antérieure du formulaire de proposition n° 350FR pour tout produit d'assurance vie ou d'assurance maladies graves.**

LA NOUVELLE VERSION DU SYSTÈME D'ILLUSTRATION DES VENTES SERA MISE À VOTRE DISPOSITION LE 11 FÉVRIER 2022

Le logiciel d'illustration à jour pourra être téléchargé le vendredi 11 février 2022, après 9 h (HE) qui comprendra alors toutes les améliorations des produits Équimax et ÉquiVivre.

Veillez consulter la [mise à jour du Système d'illustration des ventes de l'Équitable](#) pour obtenir des renseignements sur la façon de télécharger le logiciel et rechercher des mises à jour.

AVEC QUI PUIS-JE COMMUNIQUER POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE?

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre gestionnaire régionale ou régional des ventes. Si vous désirez obtenir des précisions concernant d'autres détails administratifs, veuillez communiquer avec votre représentante ou votre représentant de service :

Région de l'Ouest	Région de l'Est
	1 800 668-4095
	Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 30 (HE)
western-service@equitable.ca	eastern-service@equitable.ca
Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba, nord-ouest de l'Ontario et Saskatchewan	Ontario, Québec et Canada Atlantique